

ÉCONOMIE & POLITIQUE | INTERNATIONAL

La lutte contre la corruption stagne dans les pays de l'OCDE

D'après Transparency International aucun progrès n'a été réalisé en 2010. Un constat qui vaut pour la Belgique aussi...

A en croire Transparency International, 2010 n'aura pas été un bon cru en matière de lutte contre la corruption internationale. L'ONG publiait hier son septième rapport annuel sur l'application de la Convention de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en matière de lutte contre la corruption. D'après elle, il n'y aurait toujours que sept pays qui appliquent activement la convention entrée en vigueur en 1999 – dont les Etats-Unis et l'Allemagne, champions en la matière – et neuf pays qui la mettent modérément en pratique. La Belgique appartient à ce deuxième groupe, au même titre que la France et les Pays-Bas. Enfin, 21 pays n'appliqueraient toujours pas la convention, ou ne le feraient que bien timidement. On retrouve, ici, des pays comme l'Australie, le Canada, l'Irlande ou le Luxembourg.

Transparency International s'inquiète de ce qu'elle interprète comme «un signe d'une perte dangereuse d'élan dans la lutte contre la corruption». L'ONG rejoint en cela les conclusions de l'OCDE qui publiait le mois dernier son propre rapport sur la corruption.

Application de la convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption: la Belgique par rapport à ses voisins

Pays	Part dans les exportations mondiales en %	Nombre de cas traités (situation fin 2010)	Nombre de cas concernant la corruption de hauts fonctionnaires par des grandes entreprises	Cas ayant abouti à des sanctions (envers des personnes physiques ou morales)
Allemagne (application active)	8,2	135	plus de 16	41
Belgique (application modérée)	2,0	4*	1	0
France (application modérée)	3,5	24	6	3
Pays-Bas (application modérée)	3,3	9	8	0
Luxembourg (peu ou pas d'application)	0,5	2	0	0

Source : Transparency International *La Belgique a également traité une dizaine de cas au nom des institutions européennes.

mediafin

«[...] Tous les pays concernés doivent nous démontrer plus clairement qu'ils mobilisent les ressources nécessaires pour appliquer efficacement la Convention», déclarait à l'occasion Angel Gurría, le secrétaire général de l'OCDE.

Ce qui ne veut pas dire qu'aucun pays ne prend au sérieux la lutte contre la corruption internationale... «Le nombre d'affaires instruites continue à augmenter aux Etats-Unis et en Allemagne», se félicite ainsi Transparency International.

Pas moins de 227 affaires sont reprises à l'actif des Etats-Unis cette année (contre 169 dans le rapport de 2010) et 135 concernant l'Allemagne (contre 117).

ET EN BELGIQUE...

Avec ses 4 affaires (hors dossiers impliquant les institutions européennes qui peuvent relever de la juridiction belge) concernant notamment le programme onusien «pétrole contre nourriture» en



Tous les fonctionnaires belges ne sont pas logés à la même enseigne.

Irak, de prétendus pots-de-vin qui auraient été versés par Tractebel au Kazakhstan ou par la Sabca au Chili, la Belgique fait bien pâle figure à côté de ces deux bons élèves. Il est vrai que notre pays est bien moins présent à l'international que ne le sont ces deux grands géants et est donc moins susceptible de tremper dans des affaires de corruption transfrontalière. La Belgique ne représente, en effet, que 2% des exportations mondiales et 2,5% des investissements réalisés par les pays de l'OCDE à l'étranger. Mais lorsque l'on compare nos statistiques à celles des Pays-Bas (voir tableau), force est de constater que l'on pourrait mieux faire. Transparency International

épingle plusieurs faiblesses en Belgique. Il y aurait des «inadéquations» dans notre cadre légal concernant la définition que l'on fait en droit belge de la corruption internationale. Ne sont attaques en justice que des faits qui se seraient produits sur le territoire belge, ce qui limite le champ d'action des acteurs belges appelés à lutter contre la corruption. Autres problèmes: «un manque de ressources, un manque de coordination entre les enquêteurs et le parquet, des mécanismes de plaintes et de protection des dénonciateurs insuffisants, [...]». À noter, en ce qui concerne le manque de protection de personnes dénonçant des faits de corruption, que tous les fonctionnaires belges ne sont pas logés à la même enseigne. Si les fonctionnaires flamands jouissent d'une certaine protection lorsqu'ils dénoncent ce genre de faits, il n'en va pas de même pour leurs collègues wallons, bruxellois et fédéraux. Un projet de loi visant à protéger les fonctionnaires fédéraux est en cours de préparation, précise cependant Transparency International. ■

Catherine Mommaerts

► Le rapport de Transparency International est disponible en ligne à l'adresse suivante: <http://www.transparency.org>

Trois questions à...

Koen Van den Broeck

Avocat associé au sein du Cabinet Allen & Overy

À quoi imputez-vous le manque de ressources en Belgique tel qu'il est épinglé dans le rapport Transparency International?

► Ce manque de ressource est typique de la Belgique. Le problème est essentiellement lié à des questions budgétaires et aux priorités qui sont fixées par les procureurs. Il faut aussi ajouter que le fait que de nombreuses institutions européennes soient basées à Bruxelles, y compris l'Olaf (office européen de lutte anti-fraude), apporte une charge de travail supplémentaire à la justice belge qui peut être saisie dans des cas de corruption impliquant des fonctionnaires européens s'ils se sont produits en Belgique.

Le problème de moyens est-il particulièrement vrai pour tout ce qui touche à la criminalité en col blanc?

► Non, la justice belge accorde beaucoup d'attention à ce type de criminalité. On l'a vu dans le secteur financier, suite à la crise financière et l'impact qu'elle a eu sur la société, avec l'affaire Citibank. Dans le secteur

de la concurrence, aussi, des moyens ont été débloqués. Alors que la Belgique ne disposait pas des ressources lui permettant d'appliquer sa législation en la matière, le nombre d'enquêteurs a été augmenté au sein du Conseil de la concurrence il y a quelques années, ce qui a fait exploser le nombre d'enquêtes. Mais il est vrai que la lutte contre la corruption internationale ne fait pas encore partie des priorités en Belgique. Il faut aussi savoir que le champ d'application de la loi anti-corruption est également limité du fait que l'on ne peut pas poursuivre de ressortissants belges pour des faits de corruption qui se sont produits à l'étranger.

Que pensez-vous de la place occupée par la Belgique dans ce rapport?

► C'est intéressant de voir que la Belgique se situe dans la moyenne. Mais aussi de voir que l'on pourrait faire d'énormes progrès rien qu'en augmentant les ressources mises à la disposition de la Justice. Mais il ne faut pas espérer cela dans le contexte budgétaire actuel. ■